

# E 6063

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 3 mars 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 3 mars 2011

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination des membres titulaires et suppléants irlandais, français et néerlandais du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 février 2011  
(OR. en)**

**6019/11**

**SOC 80**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et suppléants irlandais, français et néerlandais du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

**portant nomination des membres titulaires et suppléants irlandais, français et néerlandais  
du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale<sup>1</sup>, et notamment son article 75,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 883/2004 a institué un comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale.
- (2) Par sa décision du 21 octobre 2010<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, pour la période allant du 20 octobre 2010 au 19 octobre 2015, à l'exception de certains membres.
- (3) Les gouvernements irlandais, français et néerlandais ont présenté les candidatures pour un certain nombre de sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 290 du 27.10.2010, p. 5.

*Article premier*

Sont nommés membres titulaires et suppléants du Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour l'Irlande, la France et les Pays-Bas, pour la période se terminant le 19 octobre 2015:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaires	Suppléants
Irlande	Mme Anne McMANUS	M. Tim RYAN
Pays-Bas	Mme A.A.J. VRIJ	M. A.G. BLOEMHEUVEL

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Irlande	M. Stellan HARMANSSON	M. Eamonn DEVOY
Pays-Bas	M. G. VELDHUIS	Mme H. DE GEUS

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaires	Suppléants
Irlande	Mme Claire JONES	Mme Jean WINTERS
France	Mme Emilie MARTINEZ	Mme Marie-Christine FAUCHOIS
Pays-Bas	Mme L.M. VAN EMBDEN ANDRES	M. R. BLAAKMAN

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

*Par le Conseil*

*Le président*

---